Théâtre-Italien. C'est également sous sa direction que fut inauguré le nouvel Opéra, le 5 janvier 1875.

M. E. Vaucorbeil lui succéda le 18 mai 1879.

M. Halanzier était élu l'année suivante, président de la Société des artistes dramatiques.

Il était officier de la Légion d'honneur.

INCENDIE D'UN THÉATRE

Tunis, 28 décembre. — *Ce matin, à 6 heures*, le théâtre italien *Politeama Tunisino*, construit entièrement en bois, a été détruit par un incendie. Aucun accident de personne n'est à signaler.

Faits divers Télégraphiques

(De nos correspondants spéciaux)

UN DÉRAILLEMENT. — Vienne, 28 décembre. — Aujourd'hui, vers quatre heures du matin, deux wagons du train de marchandises, n° 5006 ont déraillé dans la gare même de Vienne, par suite de la brusque rupture d'une fusée d'essieu. La circulation est assurée au moyen d'un pilotage et tous les trains subissent un léger retard. Les travaux de déblaiement sont très difficiles, *en raison de* l'exiguïté de l'endroit où s'est produit l'accident.

LA BELGIQUE

La fugue de la princesse de Chimay et du Tzigane

Bruxelles, 28 *décembre*. — *Les tribunaux* belges auront à s'occuper prochainement d'une affaire scandaleuse qui, dès à présent, défraie les conversations de toute la haute société belge et dont les débats ne manqueront pas d'être suivis avec la plus vive curiosité : il s'agit du procès intenté par le prince de Caraman-Chimay, fils de l'ancien ministre des affaires étrangères, à sa femme, qu'il accuse d'avoir abandonné le foyer conjugal pour aller vivre avec un musicien Tzigane rencontré à Paris.

D'après des informations publiées par des journaux étrangers, la princesse fugitive et son compagnon de voyage seraient arrivés ces jours derniers à Stuhlweissenburg, ville du centre de la Hongrie.

Ils venaient de France, et les gens qui les ont aperçus auraient été frappés de l'étrangeté de ce couple — la princesse belle et élégante, son compagnon assez chétif et presque laid, étant *marqué de la petite vérole*.

En apprenant leur arrivée dans la ville, le juge du comitat qui connaissait l'histoire du prince et de la princesse de Caraman-Chimay, soupçonna qu'il avait affaire au couple fugitif et se rendit à l'hôtel où *la princesse et le musicien* étaient descendus, pour les interroger. Les deux héros de ce bizarre roman, voyageant sous le nom de M. et Mme Rigo, ne cachèrent rien au juge.

Le violoniste déclara s'appeler Jean Rigo et ajouta que la personne qui l'accompagnait était une princesse qui l'avait entendu, admiré et aimé à Paris, et vivait avec lui depuis l'automne dernier. Jean Rigo affirma qu'il n'y avait pas eu enlèvement ; que la princesse et lui avaient ouvertement lié *leur destinée*, au vu et au su de tout le monde, et que leur intention était de s'unir régulièrement dès que les circonstances le leur permettraient.

Le délit en question ne relevant pas de son tribunal le juge se retira.

Depuis lors la princesse et le musicien auraient rendu visite aux parents de ce dernier, des bohémiens de la plus humble condition, qui habitent une simple hutte aux environs de Stuhlweissenburg.

La princesse aurait embrassé le père et la mère de son compagnon, en leur déclarant qu'elle épouserait leur fils aussitôt le divorce prononcé entre elle et le prince de Caraman-Chimay — et sans doute entre Jean Bigot et la femme légitime de ce dernier.

Lors de la rupture de la princesse de Chimay avec son mari, la jeune femme lui écrivit, dit-on, une lettre dans laquelle elle lui demandait pardon et invoquait l'histoire de son frère — qui lui aussi a abandonné sa femme — pour *montrer qu'elle était* victime d'une sorte de fatalité de famille.

Dernière Heure

John Bull menace l'Allemagne

Londres, 28 décembre. — Le *Globe* explique ainsi la situation dans l'Afrique australe :

« Il faut que l'Allemagne sache bien que toute tentative pour déloger l'Angleterre de sa situation prépondérante dans l'Afrique australe ou pour lui enlever ses droits dans la baie de la Goha amènerait une guerre immédiate que la nation anglaise n'a aucune raison de redouter.

» Si l'Allemagne désire l'éviter, elle fera bien de changer de politique et de modifier son ton hostile vis-à-vis de l'empire britannique. »

Attentat criminel contre un train

Nombreux morts

New-York, 28 décembre. — Une dépêche d'Atlanta (Georgie), annonce qu'un train est tombé du pont de Cohoba, près de Birmingham, d'une hauteur de cent pieds, sur des rochers.

Un incendie, sans doute causé par le foyer éventré de la machine, s'est déclaré ensuite dans les débris des wagons.

A la première heure, on avait annoncé qu'il y avait cent soixante-dix-sept tués et seulement dix-sept survivants, mais les victimes sont heureusement moins *nombreuses*.

La première enquête a fait découvrir qu'on se trouve en présence d'un attentat criminel. Un rail avait été enlevé sur le pont de Cohoba, *au moment* du passage du train.

Encore une missive DE LA « GAMELLE »

Paris, 28 décembre. — Le jeune duc d'Orléans, prétendant au trône de France, vient d'adresser à M. Cornély, du *Gaulois*, une lettre qui ne manque pas de fatueuse présomption ; comme toutes les épîtres de la Gamelle d'ailleurs.

Nous en extrayons les passages suivants :

« Je ne donnerai pas d'instruction à mes amis à l'effet de « marcher » dans la circonscription de Brest. Cette circonscription paraît utile à l'épiscopat français pour y faire élire un mandataire de ses intérêts au Parlement.

« Si la tradition monarchique est de s'opposer nettement aux tendances des églises vers le pouvoir politique, il est dans la même tradition que les libertés religieuses soient entourées d'égard et *de protection*.

« Je suis heureux de pouvoir, à cette occasion, leur donner cette marque de déférence. Je ne voudrais pas être amené par les nécessités électorales à descendre dans cette Bretagne pleine de souvenirs héroïques où se heurtèrent avec vaillance de nobles convictions.

» J'estime que l'alarme croissante des intérêts et le désarroi de l'opinion nous font un devoir d'envisager les solutions les plus prochaines, les meilleures seront au prix d'un cordial oubli de *ce qui nous divise et d'une amnistie mutuelle*.

» Enfin, je sais le gouvernement de la République engagé en ce moment dans un travail diplomatique délicat. Bien loin de lui susciter des incidents intérieurs *susceptibles* peut-être de distraire l'application de ses hommes d'Etat, je veux au contraire mettre tout mon zèle et mes relations de famille au service des intérêts de la France à l'étranger.

» Mais ces réserves touchant la circonscription de Brest ne changent rien à mes résolutions.

» Mon devoir est plus grand que mon droit et je le remplirai.

» Avant qu'une inexpérience que l'on puisse encore imputer à mon âge, je n'ignore pas la fonction du chef.

» Elle est maintenant comme autrefois de protéger les petits contre les grands et de faire que, dans notre généreux pays où surabondent tant de mérites désintéressés l'argent ne soit pas tout.

« Croyez-moi toujours votre affectionné.

» PHILIPPE. »

(Le désintéressement de l'argent ! c'est cela qui va bien à la famille des d'Orléans).

Chronique Régionale

Mort de M. Théry

Sénateur inamovible

Comme les dernières nouvelles de sa santé le faisaient prévoir depuis plusieurs jours, M. le sénateur inamovible Théry est mort lundi, en son domicile de la rue Saint-André, 23.

M. Théry allait entrer dans sa quatre-vingt-dixième année, le 1er mars prochain.

Né à Lille, en 1807, M. Antoine Théry s'adonna à la profession d'avocat et *jusqu'en* 1871, se consacra à ses plaidoyers. Ce n'est qu'à cette époque qu'il fut porté sur la liste conservatrice et élu à l'Assemblée nationale le 23e sur 28 par 195,650 suffrages. A Versailles, M. Antoine Théry, d'opinions monarchistes, siégea à l'extrême droite et ne joua dans cette assemblée qu'un rôle très effacé. En 1875, M. Théry fut nommé sénateur inamovible le 26e sur 75 Il était avec M. Pajot, notre concitoyen, né le 9 février 1809, un des derniers sénateurs inamovibles élus par l'Assemblée nationale, au nombre de dix-huit pour toute la France.

A propos de la manifestation socialiste d'Hellemmes

Le *Réveil* de lundi matin parlant d'une manifestation socialiste au cimetière d'Hellemmes écrivait les lignes suivantes :

Mais le préfet Vel-Durand, dans le but bien évident de faire échouer cette manifestation et d'occasionner des troubles, envoya, au dernier moment, c'est-à-dire hier matin, le commissaire central prévenir le gérant de la Maison du Peuple qu'il ne serait pas permis aux membres du Parti ouvrier de sortir en corps, les menaçant, en cas contraire, de l'intervention de la police et de la force armée. M. Vel-Durand espérait sans doute que les socialistes allaient se faire prendre au piège.

Le malheur est que M. Vel-Durand était au moment même où il donnait ces ordres à M. le commissaire central, dans la bonne ville de Paris et qu'à moins de lui supposer le don d'ubiquité...

La vérité est que M. le Commissaire central Vivier des Vallons se basant sur un arrêté municipal pris par M. Delory, lui-même, après les manifestations anti-prussiennes, avait cru devoir interdire un cortège bruyant et qui pouvait provoquer des troubles. Dans ce but, il avait délégué un de ses sous-inspecteurs dimanche matin pour prévenir le gérant de la maison du peuple. Et les socialistes, eux-mêmes l'avaient si bien compris que sans insister, ils s'étaient rendus à la porte de Tournai pour se grouper en dehors des remparts. On voit qu'en toute cette affaire, il n'est nullement question de M. le Préfet qui, d'ailleurs, s'il avait *donné des ordres en ce sens*, n'aurait fait que suivre l'exemple de M. Delory.

Conférence d'enseignement agricole

A SAINGHIN-EN-MÉLANTOIS

M. Bonduel, dont le dévouement à l'enseignement et à l'agriculture est connu de tous, avait réuni jeudi dernier les instituteurs du canton et leur a fait une causerie sur les services qu'ils peuvent rendre à l'agriculture et à la République, *pour l'enseignement aux cours d'adultes* et dans leur rapports avec les cultivateurs de leur commune.

M. Maxime Lecomte, sénateur. M. Davaine, président des agriculteurs du Nord ; M. Minet, inspecteur de *l'enseignement primaire*, M. Gombert, directeur de l'école primaire supérieure de Fournes, les maires républicains et les délégués cantonaux du canton honoraient cette réunion de leur présence.

M. Pierre, *directeur départemental, appelé à Paris* a dû se faire excuser au dernier moment.

La conférence de M. Bonduel

Avant de parler d'agriculture, M. Bonduel *a remercié* ces Messieurs de leur preuve de sympathie pour l'enseignement, il a surtout rappelé les liens d'amitié qui unissent M. Maxime Lecomte aux républicains du canton de Cysoing à qui il a souvent prêté le concours de sa chaude et convaincante parole

Il l'a montré inébranlablement fidèle à la République et aux amis qui la défendent dans les mauvais comme dans les beaux jours, dans la défaite comme dans la victoire, s'attachant à tous projets de réforme utiles à l'enseignement, à l'agriculture, à la démocratie.

M. Bonduel dit qu'il est personnellement heureux d'être l'interprète des républicains du canton pour lui exprimer leur sympathique attachement et les vœux qu'ils forment pour le voir encore longtemps *au Sénat, le défenseur de leur politique et de leurs intérêts*.

Puis s'adressant à M. Minet, M. Bonduel dit combien tous ont été heureux de retrouver en lui un enfant d'une vieille famille respectée du pays ; qui, par son travail et son intelligence, est arrivée à la première place de l'inspection primaire du Nord. Il peut être certain qu'il trouvera toujours chez tous les amis de l'enseignement républicain en même temps que leur sympathie personnelle, le concours le plus dévoué, quand il s'agira d'être utile à l'instruction et à son personnel.

Le conferencier aborde alors son sujet agricole. Un fait frappe ceux qui observent la marche et les transformations de la politique depuis 25 ans, c'est la difficulte de faire admettre la République par les classes agricoles de nos contrées. Si l'instruction *cléricale, encore en honneur dans la plupart des* familles de cultivateurs, en est une cause, la crise de misère que traverse la culture, en est la principale raison. Le paysan, qui est simpliste, compare la prospérité d'autrefois à la misère d'aujourd'hui, habilement excité par les ennemis de la République, il en rend le gouvernement responsable.

Il appartient aux amis de l'Agriculture et de la République de réagir contre cet état de choses. Les membres de l'enseignement peuvent pour cela nous être d'une grande utilité.

Les cultivateurs alléchés par quelques années de grande prospérité, se sont peut-être trop laissés entraîner à faire quand même trop de cultures industrielles, délaissant les cultures moins coûteuses et l'élevage rationel, parce qu'ils produisaient une moins grosse recette en fin d'année ; mais sans s'apercevoir que les dépenses dépassaient maintes fois ces recettes.

Une des principales causes de la continuation de cet état de choses, c'est le manque de comptabilité dans *les fermes. Comment voulez-vous que le cultivateur* puisse, sans écritures, se rendre compte de ses pertes et de leur cause.

Ces observations ne s'appliquent pas aux grandes exploitations, dont les proprietaire sont souvent instruits et qui ont des comptabilités soignées ; mais aux petites et moyennes exploitations, dont les maîtres et les enfants terminent leur instruction à l'école primaire, ou effleurent à peine les bases d'une petite pension. Ils ignorent absolument les principes de la compatabilité régulière.

Les instituteurs qui ont tous aujourd'hui de bonnes notions agricoles, peuvent familiariser les cultivateurs et leurs enfants avec la culture pratique, ses progrès, ses avantages et leur enseigner une comptabilité simple et facile à tenir, nottant au jour le jour : les achats et les ventes, les recettes et les dépenses ; où *l'étable* et *chaque champ* aura un compte particulier montrant à la fin de l'année le bénéfice ou la perte que chaque récolte aura produit.

Le jour où le cultivateur tiendra compte de toutes ses opérations, les choses changeront : S'il perd, il changera ses moyens d'action, ou il s'arrêtera à temps pour ne pas aller jusqu'à la ruine. Monsieur Bonduel se met à la disposition de ceux qui voudraient étudier chez lui son système de comptabilité.

Il termine en faisant appel au dévouement de tous, pour marcher dans cette voie, où il y a tant de bien à faire pour l'agriculture et pour la prospérité de la Patrie Republicaine.

Discours de M. Maxime Lecomte

M. Maxime Lecomte se lève alors et après avoir remercié le conférencier dont il est l'ami personnel depuis longtemps et qu'il a toujours trouvé à ses côtés quand il fallait défendre les intérêts des agriculteurs du Nord ou des Républicains du canton de Cysoing, dit, qu'il sait tout l'intérêt que mérite l'enseignement de l'agriculture, pour les petits cultivateurs dont les fils ne peuvent pas aller chercher *la science agricole dans les grands établissements*. Il connait le dévouement des instituteurs qui ne demandent qu'une indication pour mettre leur science et leurs temps libre à la disposition des agriculteurs.

La République a déjà beaucoup fait pour la culture : mais des circonstances économiques dues aux progrès de la science, de la navigation, etc., ont amené la crise actuelle. La situation serait bien plus désastreuse encore si les lois que la République a fait voter, ne l'avaient atténuée en partie.

Il sait bien que les législateurs ont encore beaucoup à faire dans cette voie, et il est de ceux qui appellent de tous leurs vœux le vote de lois tendant à améliorer les prix de vente et à diminuer les prix de revient.

M. Maxime Lecomte termine en disant qu'il suivra *avec un vif intérêt les travaux des instituteurs*, et qu'il sera heureux chaque fois qu'il pourra apporter une nouvelle marque de sympathie aux cantons de Cysoing et être utile à ses intérêts agricoles et politiques.

Allocution de l'Inspecteur

M. l'Inspecteur remercie M. Maxime Lecomte et M. Bonduel, ainsi que les personnes présentes de l'intérêt qu'ils portent à l'enseignement primaire. Il les assure qu'il reportera fidèlement à M. le Directeur *départemental qui regrette bien vivement* l'empêchement imprévu qui l'empêche d'être au milieu d'eux aujourd'hui, les impressions qu'il conservera de cette bonne journée.

Il en tiendra un *grand compte pour l'enseignement* agricole dans le canton. Il sera toujours heureux de marcher d'accord avec la délégation cantonale et les administrations municipales chaque fois qu'il s'agira d'être utile à l'enseignement républicaint et à son personnel.

Chronique Locale

ROUBAIX.

Une lettre de M. A. Coupez

En réponse à un article paru hier dans l'*Egalité-Réveil*, M. A. Coupez, conseiller démissionnaire, nous communique la lettre suivante qu'il vient d'adresser à notre confrère :

A Monsieur le rédacteur en chef du journal *l'Égalité de Roubaix-Tourcoing*.

Dans un article que je ne veux pas qualifier, vous employez à mon égard des insultes, des injures et des insinuations calomnieuses.

Vous parlez de trahison, de versalité et de perfidie.

Trois grands mots auxquels je vais répondre :

Vous savez mieux que personne, par l'opinion publique, que j'ai été, que je suis et que je resterai un radical socialiste, en un mot ; un défenseur de la République sociale, et je vous défends, à vous, Monsieur Siauve-Evausy, dont la classe ouvrière roubaisienne ne connaît pas le passé politique de me suspecter.

Je vous sais maintenant un ardent collectiviste, d'une très grande envergure, un habile dictateur, *vous vantant même de faire manœuvrer comme un* général énergique, le parti collectiviste à Roubaix et dans le Nord,

Faites-donc exécuter fidèlement par vos municipaux roubaisiens, le programme de Lyon, notamment : « A travail égal, salaire égal ». Vous passez sous silence, comme dans une opérette, les appointements des gros employés de la ville qui ne se contentent pas d'être brasseurs et marchands de liqueurs, touchent au budget de la ville huit et neuf mille francs par an, plus deux cents francs de gra*tifications au 14 Juillet et cinq cents francs* à la nouvelle année, et cette année, l'Administration municipale a trouvé le moyen de les augmenter de cent francs, tandis que les employés subalternes au même taux.

Ce chapitre est long, mais pour le moment, j'en *reste là, car la défense ira selon les attaques.*

Je vais maintenant préciser les motifs qui m'ont déterminé à quitter la mairie :

J'ai accepté sincèrement et loyalement de travailler avec tous mes collègues à la cause du peuple — *sans parti-pris — et j'ai la prétention d'avoir rendu* des services, mais depuis que j'ai protesté pour la question du drapeau, j'ai été mis à l'index, mes propositions ont toujours été combattues et je pensais que la réélection (dont ma candidature a été un appoint pour la liste) allait modifier cette ligne de conduite.

Non, ce fut le contraire, voyez plutôt, une réunion privée est faite pour choisir les délégués senatoriaux d'après l'ordre du tableau, comme troisième de la liste, en séance, 12 conseillers m'ont rayé. La preuve *était évidente qu'une cabale était dirigée contre* nous ; je dis nous, car j'ai des anciens collègues qui sont dans le même cas.

Arrivons maintenant à la question de l'ancien collège, j'ai déposé dans la session d'août 1892 un projet complet s'élevant à 110 mille francs dont 30 mille francs pour les travaux d'aménagement et 80 mille francs pour l'achat des lits, meubles meublants et attirails de cuisine et d'administration.

Visitez, monsieur, ces immeubles et vous verrez qu'ils sont admirablement disposés, pour servir au désiderata du *projet*, appuyé par l'administration des hospices, ce projet d'ailleurs, a été adopté à deux reprises differentes par le Conseil municipal, notamment dans la seance du 10 avril dernier, il est vrai que nous étions à *la veille des élections municipales*.

Notez que le citoyen Lepers a défendu mon projet d'une façon énergique, il doit sans doute avoir, lui aussi, des araignées dans la tête.

Le « gros morceau » sera l'énergie électrique, mais cette question, je la réserve.

Vous voulez, vous aussi, monsieur Siauve Evausy, vous servir des procédés du « Roubaisien » et vous employez, à ce que je vois, des mots semblables, ainsi que des insinuations calomnieuses. Soyez logique.

Mon écœurement est tellement profond, que j'ai hâte de terminer.

Je sais à quoi m'en tenir sur les coulisses des assemblées délibérantes, moi libre et indépendant *des coteries politiques*.

Je sors la tête haute du conseil, j'ai la conscience d'avoir rempli mon devoir et mon mandat, de n'en avoir pas profité et d'être aussi pauvre que le jour où j'y suis entré et j'ai la consolation d'avoir l'estime de tous les ouvriers.

Recevez, Monsieur le Rédacteur en chef, mes salutations.

Ad. COUPEZ

Note. — Je communique à la presse locale cette réponse.

Au sein du Conseil municipal

L'union du parti collectiviste paraît fort compromise.

La discorde semble avoir pénétré dans le camp d'Agramant.

Autant l'ancien conseil municipal votait avec discipline, autant les anciens conseillers collectivistes obéissaient *perinde accadaver* à un mot d'ordre venu de haut, autant le nouveau conseil et les nouveaux conseillers municipaux semblent revendiquer leur indépendance.

Il est sauté aux yeux de tous ceux qui suivent les séances du Conseil municipal que la désunion s'est mise dans les rangs collectivistes.

Nous avons déjà eu l'occasion de la signaler à propos du vote sur l'extension du réseau des tramways ; séance mémorable au cours de laquelle l'administration a été fort piteusement mise en échec.

Dans la dernière séance, à propos de l'augmentation du personnel de la police, le même fait faillit se reproduire et *l'administration* municipale n'a pu donner satisfaction aux revendications publiques que grâce à l'absence de plusieurs conseillers, dont la présence l'eut mise *en échec une deuxième fois.*

A l'heure actuelle, sans tenir compte des rares indépendants au nombre desquels comptait M. Coupez, démissionnaire, le conseil est divisé en deux clans bien décidés à se combattre.

M. Carrette et ses partisans d'une part, les carrettistes si l'on aime mieux, M. Lepers et ses adeptes d'autre part, les anti-carrettistes.

Que s'est-il passé entre le maire et son adjoint Lepers ; à la suite de quelles circonstances deux hommes, si unis sous l'ancien conseil, en sont-ils venus sinon *à se combattre ouvertement* tout au moins à se contrecarrer d'une façon très ostensible ? On le sait sans doute dans les groupes collectivistes, mais nous l'ignorons.

Le fait matériel existe pourtant ; la mésintelligence qui règne entre MM. Carrette et Lepers ne fait plus de doute pour personne.

L'un et l'autre sont devenus chefs de groupe. Tour à tour battues ou victorieuses, les deux fractions principales du Conseil pivotent autour d'eux.

M. Carrette a avec lui les adjoints, sauf M. Lepers ; celui-ci dispose de quinze voix au moins, ayant comme porte-parole M. Dherzelle, toujours disposé à mettre le feu à la mine qui doit *faire sauter l'administration.*

Les deux fractions du Conseil ayant le même nombre de voix, l'une et l'autre ne sont victorieuses d'un débat qu'en ralliant les voix des indépendants.

Dans l'état actuel des choses, une crise est possible ; en attendant, l'administration ne se sentant plus soutenue par une majorité assurée se trouve paralysée et les affaires municipales ne peuvent qu'en souffrir.

Marius VÉRAN.

La grève de la rue Darbo

La grève de l'établissement Drey, Simpson et *Cie continue. Il n'y a pas eu d'entrevue dans* la journée d'hier, aucune délégation ne s'étant présentée.

Une nouvelle grève

Une nouvelle grève s'est déclarée hier matin *chez MM. Alphonse Vernier et fils, fabricants,* rue du Pays, 19. Cent tisserands sur deux cents ouvriers se sont mis en grève. Ils demandent la suppression des amendes.

Plusieurs entrevues qui n'ont eu aucun résultat *ont eu lieu dans la matinée.*

Distribution de vêtements

La distribution de vêtements aux enfants indigents des écoles communales, a continué hier pour les écoles de garçons.

Voici celles, qui, hier ont eu leur tour. Les écoles des rues Archimède et des Arts le matin ; celles des rues, du Bois, Decrême et Brézin, l'après-midi.

La distribution continuera aujourd'hui et demain.

Tirage au sort

Les dates du tirage au sort de l'année prochaine sont fixées comme suit : jeudi 4, vendredi 5 et samedi 8 février à 8 heures et demie du matin.

Arrestation en vertu d'un mandat d'amener

Dimanche après midi, vers 3 heures, les agents de sûreté Cuvelier et Béague, ont arrêté, en vertu d'un mandat d'amener, délivré par M. Vitry, juge d'instruction, à son domicile, rue de la Redoute, 27, un nommé Victor Emile, âgé de 40 ans, aubergiste et marchand de chevaux. Emile est inculpé de fraude en matière de douanes. Il a été écroué au dépôt de sûreté, à la disposition de M. le *Procureur de la République.*

Chant nocturne

Dans la nuit de dimanche à lundi, vers une heure du matin, les agents de service rue du Bois ont dressé procès-verbal au nommé Henri Notte, âgé de 23 ans, demeurant rue du Bois, *qui chantait à tue-tête dans ladite rue.*

Un accident d'usine

Un accident de travail s'est produit samedi matin vers onze heures et demie, à la Société anonyme de peignage rue d'Alger, 176.

Un ouvrier, Raymond Boville, âgé de 25 ans, *a été jeté à terre par une courroie.*

M. le docteur Bernard qui lui a donné des soins a constaté, des contusions multiples au bras droit et une légère blessure à la lèvre inférieure.

C baret ouvert après l'heure

Un rapport a été fait à la charge de M. Diagoras, cabaretier rue d'Isly, 38, pour avoir laissé son établissement ouvert après l'heure.

XXIIIe fête fédérale de l'Union des Sociétés de gymnastique de France

Aujourd'hui mardi 29 courant, à 8 heures 3/4 du soir, *aura lieu à la Mairie (salle des adjudications)* une réunion du Comité-Directeur de la prochaine fête fédérale de gymnastique.

Ce comité est composé du bureau, des présidents et secrétaires des diverses commissions.

Pour 40 centimes on a 333 litres de gaz. *Voir la 4e page.*

Changement d'emplacement de la foire de Roubaix

Par arrêté municipal en date du 12 novembre 1896, l'emplacement destiné à recevoir les baraques et objets divers des marchands forains pendant la foire annuelle dite de la *Quasimodo*, est transférée sur le terre-plein du boulevard Gambetta, dans la partie comprise entre la rue de l'Union et la rue de Lannoy.

Tombola

Le tirage de la tombola organisée au bénéfice de l'Association amicale des anciennes élèves de l'Ecole de filles, rue Saint-Vincent de Paul, a eu lieu dimanche. Voici la liste des numéros sortis :

11	21	63	71	72	103	112	141
144	158	160	231	250	264	282	289
298	311	320	347	362	369	393	420
423	444	451	466	468	522	537	552
566	574	574	642	658	674	678	688
766	767	770	777	778	804	820	856
880	886	913	918	924	935	987	1003
1027	1036	1060	1063	1070	1111	1128	1150
1166	1184	1197					

On peut réclamer les lots à l'Ecole, rue Saint-Vincent-de-Paul.

Les lots non réclamés le 15 janvier seront vendus au profit de l'œuvre.

SAVON DES PRINCES DU CONGO
Le plus parfumé des savons de toilette
3 Grands Prix. 20 Médailles d'Or.

Maladies de la peau

Dartres, Ulcères, Eczémas, Vices du sang sont guéris en peu de temps par le traitement **Dépuratif Mexicain** du Docteur **Jackson**, remède agréable à prendre, ne fatiguant pas l'estomac et moins coûteux que tous les autres. Voir aux étalages de la **pharmacie Couvreur** la description de toutes les maladies guéries par ce traitement réputé. — Pour tous renseignements, s'adresser PHARMACIE COUVREUR, Roubaix.

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX

5, rue du Château, 5

Séances des 19 et 20 Décembre 1896

Versements

Roubaix,	Samedi.	105 dép.	dont	15	nouv.	14,578
Id.	Dimanche	348	—	60	—	49,968
Lannoy	—	42	—	8	—	6,354
Croix	—	22	—	1	—	3,425
Wattrelos	—	52	—	13	—	20,219
Ascq	—	5	—	1	—	2,160
Totaux. . .		574		98		96,704

Remboursements

Roubaix,	Samedi	39	remboursements	33,148 32
Id.	Dimanche	99	—	40,053 90
Lannoy	—	8	—	3,690 96
Croix	—	3	—	1,637 03
Wattrelos	—	6	—	5,488 28
Ascq	—	»	—	» »
Totaux. . .		155		84,018 49

Les opérations, pour le mois de Décembre sont suivies :

A Roubaix, par MM. Jean Dujardin et A. Delattre-Varlet, directeurs, et MM. Pierre Duhamel et Louis Prus, directeurs adjoints — A *Lannoy*, par M. J. Deffrennes Canet — A Croix, par MM. Adolphe Nedousel et Jules Delescluse — A Wattrelos, par MM. Abel Hazebrouck et Hien-Seynaeve — A Ascq, *par MM. Louis Verdière et J. B. Crucq.*

Ordre du service : La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements, les dimanches de 9 à 11 heures, les samedis de 9 à 10 heures 1/4. Les remboursements ont lieu les dimanches à 11 heures 1/2, les samedis à 10 heures 1/2, huit jours après la demande.

Le caissier,
FREMONT.

Grand-Théâtre de Roubaix. — « Avez-vous été voir le Pont vivant ? Non, pas encore ; vous avez tort... »

Telle est la question qu'adressent toujours ceux qui ont assisté aux représentations de cette pièce qui fait sensation partout où elle passe. Comment en serait-il autrement ?

Troupe des plus homogènes, artistes des plus consciencieux et conquérant dès leur entrée en scène les sympathies du public. Les Wartons à eux seuls feraient recette. La souplesse, la force, l'élégance dont ils font preuve dans leurs exercices n'ont d'égale que leur merveilleux sang-froid ; aussi ce qu'ils sont applaudis ; sans compter qu'il y a un petit côté romantique concernant leur embarquement sur cette galère que l'on appelle le théâtre ; jusqu'ici, ils n'ont rencontré aucun écueil, ils ont toujours vogué sur un océan de triomphes et d'ovations. Demain, nous donnerons de nouveaux détails sur « le fameux pont vivant. »

TOURCOING

Mauvais vouloir

Ce n'est pas la première fois que nous nous *faisons à cette place l'écho des récriminations* multiples et fondées, que formulent journellement les voyageurs au sujet du manque d'abri à la halte de la Tossée.

Notre Conseil municipal lui-même a été saisi de la question ; il avait même voté une certaine somme que la Compagnie des chemins de fer du Nord aurait majorée pour la construction d'un hangar « convenable ». Mais devant les prétentions exorbitantes de la Compagnie, la question n'a pu être résolue.

Ce lamentable état de choses ne peut et ne doit pas certainement durer plus longtemps. La Compagnie, dont les actions montent journellement, devrait avoir à cœur de donner à ses voyageurs les commodités nécessaires et de les traiter un peu plus humainement.

N'est-ce en effet pas déplorable, de devoir attendre les pieds dans la boue, sous une pluie battante, cinq et même dix minutes parfois le train tramway — sans escompter encore le retard qu'il peut avoir ?

Puisque le mauvais vouloir de la Compagnie a empêché jusqu'ici l'érection d'un hangar quelconque, serait-ce trop demander à cette dernière de remiser à la Tossée un vieux wagon

---

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 15

Mlle GUIGNOL

ROMAN

par Jules Mary

PREMIÈRE PARTIE

L'OUTRAGE

Quelques minutes après, elle avait traversé Kerhermeau, se retrouvait dans la lande silencieuse et sinistre, et à tâtons reprenait le chemin de Plouhinec, fière et la tête haute, sans remords et presque sans plus d'épouvante de l'avenir, ayant fait son devoir.

VI

Sauver Pascaline, empêcher Le Gonnec de connaître la vérité.

Il le fallait à tout prix.

Le moyen dont elle se servirait, elle ne l'avait pas encore trouvé, mais elle priait Dieu tous les jours de le lui inspirer.

Elle avait interrogé à plusieurs reprises Pascaline ; elle savait que la jeune fille avait succombé, alors que Le Gonnec n'était pas parti, et qu'elle avait eu horreur de la faute commise.

Que de fois, elle avait supplié Kérandal, de puis lors ! Et déjà mise sur ses gardes, rendue craintive par certaines hésitations de Médéric à lui répondre, elle s'était reconquise tout à coup, trop fière pour accepter les relations mystérieuses et suivies qu'il lui proposait. Sa chute, due à sa faiblesse et à son inexpérience, n'enlevait *rien à sa loyauté de femme.* Elle eût perdu toute cette loyauté si elle avait consenti à ce qu'il lui demandait.

Alors, il ne s'était plus occupé d'elle et leurs relations, brusquement, s'étaient terminées ainsi, à peu près dans le même temps que François Le Gonnec s'embarquait, à Bordeaux, pour Panama.

Yvonne avait dit à sa sœur.

— Je te sauverai ! Laisse-moi faire ! laisse-moi chercher !

Mais les jours s'écoulaient. Et Yvonne ne trouvait rien sans doute.

La lettre arrachée par la Bretonne à la lâcheté de Kérandal n'avait apporté aucune consolation, donné aucun espoir à Pascaline.

Yvonne lui avait dit, lui racontant ce qui s'était passé :

— Lis ! Et dis-moi si tu comptes épouser cet homme. Je pourrais l'y contraindre, avec cette lettre, avec cette lettre dont la divulgation le déshonorerait.

— *Epouser ce misérable, non, sœur. J'aime* mieux aujourd'hui ma honte publique et j'aimerais mieux la mort.

— Et j'aimerais mieux la mort pour toi, moi aussi, dit la Bretonne d'une voix vibrante. Mais prends cette lettre quand même et garde-la. Qui sait si elle ne te servira pas quelque jour.

Tous les jours, maintenant, Pascaline questionnait la jeune femme.

— Sœur, as-tu trouvé ? N'as-tu rien à me dire ?

Elle secouait la tête.

Et attendre plus longtemps devenait impossible. On ne pouvait laisser passer deux courriers sans répondre à Le Gonnec, car il se fût inquiété, il se fût adressé à quelques amis pour obtenir des explications de cet étrange silence.

Les deux femmes, en détresse, arrivaient à l'extrême délai où ce silence devait être rompu et où la lettre à François devait partir.

— Va-t-en seule le retrouver, sœur, tu lui diras la vérité, là-bas.

— Jamais ! Jamais ! Je n'oserais par pour toi, pour lui... car je ne veux pas qu'il te haïsse, toi qu'il aimait tant, il en souffrirait trop

De pareilles angoisses aboutiront à des désespoirs farouches.

Pascaline sentait renaître en elle les idées de mourir, mais Yvonne la devinait, la surveillait étroitement, ne la laissait jamais seule.

A plusieurs reprises, elle essaya de lui échapper, mais Yvonne la rejoignait toujours à temps.

Et elle ne faisait aucune allusion à ces idées lugubres ; elle ne tentait pas de lui rendre du courage, de lui faire entendre raison.

Tout cela se passait silencieusement.

C'était une lutte sourde entre les deux femmes l'une pour mourir, l'autre pour l'empêcher de mourir.

Enfin, peut-être allait-il y avoir un dénouement tragique à cette situation si tendue, lorsqu'un soir Yvonne devant la détresse de Pascaline, de plus en plus navrante, la prit dans ses bras et l'embrassa de toutes ses forces en pleurant.

— Ecoute-moi, sœur, dit-elle... j'ai pris pour te sauver une résolution si grave, si grave, que pour l'exécuter j'ai besoin de faire appel à tout mon courage, à toute ma tendresse pour toi, et aussi à la terreur que j'ai de François, s'il apprenait jamais ta faute.

— Oh ! mon Yvonne, quelle que soit la *résolution, merci pour ce que tu auras voulu faire.* Mais, va, avant de rien entreprendre, songe qu'il vaudrait mieux sans doute me laisser à ma destinée, ne pas essayer de forcer la volonté de Dieu. S'il doit en coûter à ta tranquillité et à ton bonheur, je ne veux pas, entends-tu, que tu te sacrifies pour moi !... J'ai perdu ma vie... c'est bien assez. Je ne veux pas risquer de perdre la tienne...

— Personne assurément.

— Tu es donc, aux yeux de tous la jeune fille que chacun a connue. Rien n'a changé en toi, Aucune allusion aucune parole à double entente *ne fera rougir ton front.*

— Hélas !

— Ne te désole pas, te dis-je, puisque je t'ai sauvée, fit Yvonne dont les yeux rayonnaient et qui parlait avec une sorte d'exaltation... Notre maison est si bien isolée dans la lande déserte, près de la côte, loin du village de Plouinec que nous recevons peu de monde.

Des semaines entières se passent sans qu'une visite vienne nous distraire et si nous n'allions pas nous-même au village, si nous n'allions pas *jusqu'à* la côte où nous rencontrons des pêcheurs et des pêcheuses, *si Jérémie n'attirait pas* quelques fois, chez nous, pour raconter une vieille histoire et payer ainsi sa place à notre table, nous pourrions croire que nous vivons dans une île abandonnée.

— Oui, fit Pascaline, et si je ne puis empêcher que mon déshonneur et ma faute soient connus, du moins je n'aurai pas d'étrangers pour me plaindre ou pour s'étonner...

— Alors, si Dieu veut bien nous protéger un peu, s'il y a quelque pitié là-haut pour nous, ta délivrance viendra heureuse et sans accident. Je serai seule à la connaître. Aucun témoin de tes souffrances. Aucun témoin de la naissance de cet innocent qui semble maudit pour la vie avant même d'avoir vécu... Eh bien, Pascaline, ma pauvre Pascaline, cet enfant, personne ne dira jamais qu'il est de toi, car il sera l'enfant d'Yvonne et de François Le Gonnec...

— Que dis-tu !

— Je dis que depuis trois ans que je suis la *femme de François*, je n'ai pas eu le bonheur d'être mère. Je dis qu'il paraîtra naturel à tous que je le sois et que François lui-même ne pourra concevoir aucun doute sur la naissance de cet enfant. J'ai tout calculé et voilà pourquoi je t'ai si souvent interrogée ; parce que je songeais à ton salut. François sera averti dans une prochaine lettre. Je lui dirai que l'état de ma santé ne me permet pas de le rejoindre et que je ne puis, toi, t'exposer seule à un aussi long voyage. Je le prierai d'attendre quelques mois, jusqu'après la naissance de l'enfant. Tous les courriers lui porteront de mes nouvelles et l'en*tretiendront de mes espérances. Je mentirai,* il est vrai ; je tromperai son cœur, mais vraiment qui songerait à me le reprocher ?

— Yvonne, ma chère Yvonne, c'est une folie : ton rêve est impossible, irréalisable.

— Et pourquoi ? Très possible, au contraire. Et rien ne sera changé dans notre existence. Plus d'angoisses pour toi, pour moi. Plus de *honte ! Plus rien, surtout, plus rien à redouter* de François ! Ah ! cela, surtout, ce terrible cauchemar disparu... La solitude où nous vivons *nous aidera à tromper* tout le monde, et tout le monde, sans le savoir, sera notre complice. A personne le doute ne viendra que tu as failli. Kérandal, seul, saura ! Mais de celui-là je ne crains plus rien. Le moindre mot pour nous nuire et je le tue, il le sait. Il se taira. Et L'enfant, s'il est à moi, aux yeux du monde, aux yeux de la loi n'en reste pas moins ton enfant.

Tu l'aimeras à ton aise, car tu ne nous quitteras, pas, jamais. Il y aura deux femmes qui l'aimeront avec le même amour de mère. Et *lorsque le temps aura passé sur la cruelle blessure de ton cœur*, lorsque nous aurons préparé longuement François à recevoir la révélation de la faute d'autrefois, si sa douleur ne doit pas être moins vive, du moins sa colère ne sera plus aussi redoutable.

Et ton enfant sera là avec sa tendresse, entre toi et François pour te défendre. Et moi aussi j'aurai la certitude de mon pardon, car François m'aime et je lui aurai rendu la vie heureuse qu'il n'aura pas le courage de me reprocher mon mensonge. Va, ma sœur chérie, j'ai pensé à tout. J'ai tout pesé. Lorsque j'interroge mon cœur pour savoir si je fais bien ou mal, mon cœur ne se trouble pas. Ce que je fais est donc bien, car si je te sauve, je sauve aussi François dont la vie serait brisée.

Cela était si prévu, lui semblait si étrange, que Pascaline, tout d'abord, n'avait pas cru possible un pareil projet.

Maintenant, devant l'exaltation d'Yvonne, devant sa conviction absolue, elle se sentait ébranlée.

C'est vrai, pourtant, personne ne s'en douterait.

Elles sauraient bien éloigner les importuns, au moment suprême, si des importuns se présentaient.

C'était vrai, ce subterfuge de la tendresse d'Yvonne, personne, jamais ne le devinerait.

C'était vrai, tout cela, et possible, et possible aussi le bonheur revenu avec le calme de la vie digne et fière.

Quel rêve !

Cependant, encore dans cette âme à demi-vaincue il y avait une hésitation.

N'est-elle pas coupable, elle, la mère, d'abandonner son enfant ? Car c'est presque un abandon de ses droits sinon de son amour. La tendresse de l'enfant s'adressera à une autre qu'elle ce nom de mère, si doux, c'est une autre qui le recevra, une autre qu'elle... Est-ce que ce n'était pas un crime d'accepter cela ?

Yvonne comprit ses dernières hésitations.

— Voyons, quoi encore ? fit-elle, Que penses-tu ? Dis-moi tout.

— *J'ai peur d'être coupable vis-à-vis de mon enfant.*

(A suivre).